

Question du jour

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **5 (1867)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179299>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Une représentation historique

PAR LA VIGIE, DE LAUSANNE

Les fêtes populaires prennent un nouveau développement dans nos contrées depuis quelques années, et cela dans un sens national et patriotique. Aux ignobles farces qui se reproduisaient naguères dans nos rues, le premier jour de l'an, et qui devaient donner une singulière et très peu flatteuse idée de nos mœurs aux nombreux étrangers qui viennent nous visiter, succèdent maintenant des représentations qui font honneur à ceux qui les organisent et à leurs nombreux figurants, en même temps qu'elles produisent un excellent effet sur les populations qui les suivent avec un intérêt croissant en se pénétrant de sentiments élevés et généreux qu'elles font naître.

Le beau village de Corcelles doit être cité parmi les endroits de notre canton qui ont pris l'initiative de ces patriotiques représentations. Maintes fois déjà sa jeunesse a fourni un nombreux personnel pour des représentations de la pièce de Guillaume-Tell, heureusement réussie.

Les *Nègres blancs* de Vevey ont plus tard donné d'autres spectacles dont Lausanne a pu apprécier la grâce et la fraîcheur.

La *Vigie* de Lausanne est une société qui a fait ses débuts il y a un an.

Cette année, elle s'est attaquée à notre histoire nationale. Sous l'habile direction de M. Lacaze, bien connu par sa participation à la partie des costumes et décors de la grande fête des vigneron de Vevey, elle a cherché à mettre en action, aussi bien que cela était possible, l'admirable tableau de Gleyre, notre grand peintre vaudois, celui dans lequel il représente, avec une saisissante et si haute poésie, la victoire de Divicon sur les Romains, près de Villeneuve.

Le char des druides à l'aspect imposant et vénérable, avec leurs bardes aux lyres d'or, entonnant le chant de victoire et de liberté; ces troupes de cavaliers et fantassins helvètes, avec leurs costumes sauvages, leurs limiers de guerre en laisse, le défilé des prisonniers romains sous le joug, puis les gracieuses danses d'une nombreuse troupe de charmants enfants; tout ce nombreux cortège habilement groupé a enchanté l'énorme affluence de spectateurs qu'avait attiré cette représentation si nouvelle et si originale pour nous.

L'accueil sympathique qui a été fait à nos jeunes amis de la *Vigie* doit les engager à persévérer, aussi

espérons-nous les revoir, s'il plaît à Dieu, le 1^{er} de l'an prochain, nous donner la représentation de quelqu'autre des grands jours de notre histoire vaudoise ou suisse.

Alex. MICHOD.

Question du jour.

Je m'étais promis d'écrire aujourd'hui un article des plus variés; étrennes, mascarades; réjouissances du jour de l'an, fêtes de la jeunesse dans nos villages, voilà le canevas de la causerie que je m'étais promis de faire. Mais tout cela est de l'histoire contemporaine, et chacun sait que rien n'est plus délicat que d'aborder un tel sujet. Aussi, après bien des essais infructueux, j'ai abandonné l'actualité de la semaine pour traiter des questions plus sérieuses; elles sont aussi des actualités, quoiqu'elles ne soient pas de celles qui préoccupent le plus au lendemain d'un jour de fête.

On a beaucoup parlé depuis trois ans d'*associations ouvrières*, de *sociétés coopératives*, etc. Beaucoup se sont effrayés des mots sans chercher à voir ce qu'ils désignaient, croyant voir reparaitre le hideux fantôme du *communisme* et du *socialisme de 1848*. Je dis le *socialisme de 1848*, parce que le mot de *socialisme*, pris en lui-même, n'a rien d'effrayant, en tant qu'il indique la tendance commune à tous les hommes et à tous les temps de réunir les efforts individuels en un faisceau qui puisse faire ce que chacun, pris isolément, n'eût osé entreprendre. De nos jours, les grandes entreprises industrielles, les chemins de fer, le câble transatlantique, l'éclairage au gaz, ne doivent leur existence qu'au principe d'association, au *socialisme* si l'on veut l'appeler par son nom, mais à un *socialisme* que personne ne redoute, surtout quand il se traduit en beaux dividendes. Il est vrai que ce n'est pas le *socialisme* qui veut que l'Etat soit tout et le citoyen rien; qui voudrait que le gouvernement fût épicier, charron, tailleur, cordonnier, administrateur de chemins de fer, commissionnaire public même, et que les citoyens fussent tous des ouvriers venant tous, à midi, manger à la grande gamelle du pouvoir. Mais c'est là un inconvénient grave de toutes les discussions possibles que les mêmes mots servent à couvrir des idées diamétralement opposées, et que, par exemple, dans le cas qui nous occupe, l'association libre, spontanée, celle qui laisse à chacun son libre arbitre soit souvent confondue avec l'association forcée, qui porte toute la vie à l'Etat en la supprimant chez l'individu.



Le mouvement considérable qui s'est produit depuis quelques années et qui s'est traduit sous la forme d'associations ouvrières est parfaitement louable en soi; il répond à ce besoin des petites ressources, des petits capitaux, de se réunir, de se grouper pour acquérir cette force de cohésion qui a permis aux actions de 500 fr. ajoutées les unes aux autres de faire ce que la plus grande fortune princière n'aurait osé concevoir. Sans doute, le mouvement peut dérailler; des individus, plus soucieux de leur ambition personnelle que du bien de ceux dont ils ont la prétention d'être les interprètes, ne craignent pas d'exploiter les idées les plus nobles et les plus sérieuses en couvrant de grandes phrases leur condition ou leur insuffisance. Mais cet inconvénient se retrouve partout, aussi bien dans les entreprises à millions que dans celles qui se proposent un but modeste. Combien n'a-t-on pas vu de ces entreprises véreuses dirigées par ces hauts financiers, qui n'avaient d'autre but que l'exploitation des actionnaires? Est-ce que, pour cela, on a abandonné l'idée de l'association et avec elle tous les bienfaits qu'elle est capable de produire?

Le seul et unique moyen de détruire les badauds et de diminuer le nombre des victimes des exploiters de tous genres est de répandre l'instruction à pleines mains. Non-seulement l'instruction générale qui se donne dans nos écoles, mais l'instruction pratique de la vie, celle qui peut se communiquer par des conférences publiques et par de bonnes publications. La loi de 1833 sur l'instruction publique dans le canton de Vaud organisait l'enseignement de l'économie industrielle ou économie politique dans toutes les écoles moyennes du canton. La loi de 1846, créée à une époque où la bonne et saine économie politique n'était, paraît-il, pas en bonne odeur, a biffé d'un trait de plume un enseignement qui, en Angleterre, est répandu à profusion. Espérons que la loi qui s'élabore en ce moment tiendra compte de ce besoin de notre époque. Nous croyons savoir que la Société industrielle et commerciale a l'intention d'organiser, pendant l'hiver, un certain nombre de conférences publiques sur l'économie politique.

L'association polytechnique qui, sous la direction de notre compatriote, M. Aug. Perdonnet, s'est donné pour mission de répandre en France les saines notions de la science, a compris qu'il était de son devoir d'intervenir dans le mouvement économique qui s'est manifesté, et qui ne s'était ralenti en France pendant qu'il suivait son cours normal en Angleterre et en Allemagne, que parce qu'il avait suivi une fâcheuse direction dans le mouvement révolutionnaire d'il y a vingt ans. Des conférences sur l'économie industrielle (l'association a laissé de côté le nom d'économie politique) ont été faites à Paris et sur divers points de la France, par les hommes les plus autorisés en pareilles matières. Ces conférences, qui ont été suivies par des milliers d'auditeurs, ont été réunies ensuite, soit par leurs auteurs eux-mêmes, soit par les soins de la sténographie, en de charmants volumes à un franc, dans lesquels ont été traitées de la façon la plus claire les diverses questions qui préoccupent aujourd'hui l'opinion publique, dans toutes les conditions. Il nous sif-

fira d'indiquer les titres de quelques-unes de ces conférences pour faire comprendre quels services de telles publications réellement populaires peuvent rendre à la cause du vrai progrès.

Du capital, par M. Baudrillart; — *Des machines*, par M. Horn; — *Du travail et du salaire*, par M. Batic; — *De la société coopérative*, par M. Duval; — *De l'échange et de la monnaie*, par M. Wolewski; — *Du crédit*, par M. Coq; — *De la liberté commerciale*, par M. F. Passy, etc.

Dans une autre série de charmants petits volumes à 25 centimes, nous trouvons :

Des erreurs et des préjugés populaires, par M. Waddington; — *Les chemins de fer*, par M. Aug. Perdonnet; — *L'ouvrier autrefois et aujourd'hui*, par M. Menu de St. Mesmin; — *Luxe et travail*, par M. Baudrillart, etc.

Ce sont les premiers essais de la science économique popularisée; ils pourront rendre dans leur domaine les mêmes services que les nombreuses publications, dont plusieurs fort remarquables, au moyen desquelles les sciences physiques et naturelles s'adressent depuis quelques années à un public toujours plus nombreux.

S. C.

Consultation sur la Sorcellerie.

(Registre du Colloque de Romainmôtier.)

9 fév. 1653. — Le vénérable Colloque a été assemblé extraordinairement pour donner notre avis sur l'intention de Leurs Excellences qui veulent s'informer des seigneurs Ministres touchant les moyens d'extirper le règne de Satan, et obvier à ses efforts par lesquels il ravage parmi leurs sujets, et notamment en induit plusieurs au crime de sorcellerie, et après avoir, Leurs Excellences, reçu la sentiment des cinq vénérables Classes du pays de Vaud, touchant les causes et remèdes d'un si grand mal, ils ont de rechef proposé les deux questions suivantes.

La première: Si on doit tenir pour une marque de réalité et raison suffisante de la sorcellerie, quand telles personnes sont accusées d'avoir comploté et leur discours ensemble de ce vice et des actions en dépendantes, et ce, de jour, non pas de nuit, à la seite, quand les illusions diaboliques se font? Sur quoi nous sommes d'avis, que voirement on peut parler en compagnie de la sorcellerie, pour en chercher les causes et les remèdes, sans que de tels discours on puisse avoir sujet de sousçonner ceux qui en parlent ainsi d'estre atteints de ce crime, veu que nous-mesmes sommes expressément assemblez pour en conférer. — Mais si, de jour, des personnes en parlent ensemble par complot, se déclarant d'avoir fait pacte avec le diable, pour le recognoistre comme leur maistre et obtempérer à ses comandemens, et advouent d'avoir comis des actes de sorcellerie, et fait mourir gens ou bestes par les poisons et selon les instructions du diable, ou vouloir comettre tels actes à l'advenir; en tel cas nous ne doutons point que ces personnes ne soyent atteintes du dict crime. — Quant à la preuve que tels complots et conférences